

GRILLE FORFAITAIRE PRESTATIONS

PRÉREQUIS : pompe à chaleur AMZAIR sous garantie en cours de validité et avec contrat AMZAIR connect en vigueur (cf conditions générales de ventes AMZAIR et conditions générales du contrat souscripteur AMZAIR connect), pour prestations réalisées par Station Technique Agréée AMZAIR connect (STAAC).

Rappel des garanties sur les pompes à chaleur AMZAIR Industrie livrées à partir du 01/04/2020 (cf détails dans CGV) :

	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e à 5 ^e année		6 ^e à 10 ^e année (Générateur uniquement)	
	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre	Pièces	Main d'œuvre
PAC non connectée	✓	X	✓	X	X	X	X	X
PAC connectée	✓	✓	✓	X	✓	X	X	X
PAC en forfait Sérénité	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Le taux horaire et les temps ou formules forfaitaires ci-dessous incluent le déplacement, la mise en place et le nettoyage, les échanges avec le client final, ainsi que les petits consommables tel que joints, valves, azote, divers quincaillerie, gaz pour brasure...

VISITE D'ENTRETIEN PERIODIQUE ET PREVENTIF	120 € HT
<p>FORFAIT POUR 2H DE VISITE INCLUANT :</p> <p><u>Opérations standards d'entretien à effectuer suivant fiche entretien fournie</u></p> <p><u>Opérations préventives ou prédictives complémentaires</u></p> <p><i>Selon les demandes d'AMZAIR, d'autres opérations préventives ou prédictives pourront être à effectuer dans le cadre de la visite d'entretien, et dans la limite de 45 minutes (ou 30 minutes pour les PAC avec 2 batteries frigorifiques), en appliquant les temps d'intervention de la grille forfaitaire sur chaque opération à réaliser. Si la durée dépasse le temps alloué, AMZAIR prendra en charge (après validation par une commande) le temps complémentaire sur la base d'un taux horaire en vigueur.</i></p> <p><i>La STAAC conviendra avec le client final de la visite d'entretien avec un délai de prévenance d'au moins 15 jours. La date pourra être modifiée à l'initiative d'une des parties à condition d'en avertir l'autre partie avec un préavis minimum de 7 jours. En cas d'absence du client aux jours et heures fixés, AMZAIR autorise la STAAC à facturer celui-ci pour indemnisation dans la limite de 60.00 € HT.</i></p>	

TAUX HORAIRE DIAGNOSTIC ET INTERVENTION	60 € HT
<p>Taux Horaire à appliquer sur temps forfaitaire ci-dessous</p> <p><i>Un montant minimum de 60.00 € HT vous sera alloué pour toute intervention sur site même si celle-ci dure moins d'une heure.</i></p>	

GRILLE DE TEMPS FORFAITAIRE	en heure
<i>En cas d'anomalie(s) détectée(s) pendant une intervention, le technicien de la STAAC doit immédiatement prendre contact avec le service clients d'AMZAIR.</i>	
Mise à jour de programme	0,25
Remplacement sonde	0,25
Remplacement carte électronique ou Power+	0,50
Réparation fuite frigorigique (y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide et recharge en gaz)	5,00

Remplacement pièce frigorifique (compresseur, évaporateur, échangeur à plaques, détendeur et/ou V4V ; y compris récupération fluide + test étanchéité 1h + tirage au vide & recharge en gaz)	6,00
<i>Supplément pour remplacement évaporateur sur PAC air/eau intérieure avec ballon intégré</i>	+ 2,00
Remplacement vanne 3 voies (V3V) ou vanne 2 voies (V2V)	0,50
Remplacement moteur de vanne	0,25
Remplacement circulateur	0,50
Intervention sur la distribution intégrée entre PAC et ballon sur OPTIM 4 ou 6 (vanne 2 voies, vanne 3 voies et/ou circulateur)	1,50
Remplacement ventilateur	2,00
<i>Supplément pour remplacement ventilateur sur OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC</i>	+ 2,00
Remplacement ballon ECS	4,00
Dépose et repose PAC (y compris remise en service et emballage/sanglage sur palette pour retour usine)	8,00
<i>Supplément pour PAC avec double batterie frigorigène</i>	+ 2,00
<i>Supplément pour OPTIM 4 ou 6 avec ballon ECS intégré au-dessus de la PAC</i>	+ 2,00

Pour tout autre cas non mentionné, il est impératif de contacter AMZAIR Industrie pour valider le diagnostic et les prix.

Les contraintes particulières d'accès ne sont pas prises en charge par AMZAIR Industrie.

Les pièces remplacées sont garanties pour la durée restant à courir au titre de la garantie d'origine.

Sauf accord explicite, la prise en charge des pièces sous garantie n'est accordée qu'après expertise des pièces défectueuses (les pièces sont facturées et un avoir est ensuite établi si le retour est effectué sous 2 mois maximum chez AMZAIR industrie et que le défaut est confirmé imputable à AMZAIR après expertise).

En aucun cas, AMZAIR Industrie ne garantit et ne prend en charge quelque dommage immatériel que ce soit, et notamment les coûts liés à la mise en place de solution de substitution pendant la période de garantie ou encore de consommations.

FLUIDE FRIGORIGÈNE <i>Y compris recyclage et bouteille de récupération</i>	
R407C et R410A Prise en charge de la quantité de fluide indiquée sur plaque signalétique de la pompe à chaleur	40€/kg (à compter du 15/11/2020)